Date de publication :

Accusé de réception en préfecture 069-216902387-20240905-DE240905CMA0905-Al Date de télétransmission : 01/10/2024 Date de réception préfecture : 01/10/2024

COMMUNE DE ST SYMPHORIEN SUR COISE Place du Marché 69590 St Symphorien sur Coise

Département du Rhône

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2024-09-05

Nombre de membres :

En exercice : 27 Présents : 21 Votants : 25

(dont 4 pouvoirs)

Objet: Approbation de la convention de servitude avec ENEDIS

L'an deux mille vingt-quatre,
 Le 5 septembre, à 20h00

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Saint-Symphorien-sur-Coise, sous la présidence de M. Jérôme BANINO, Maire.

Date de convocation: 29 août 2024

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, WITHERS Patrick est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres votants.

Présents :

BANINO Jérôme, MICHELOT Éric, MEZARD-MOSTFA Dominique, TOINET Guy, GRANGE Agnès, SIMON Anne-Claire, FERLAY Christiane, VAUX Marie-Aimée, WITHERS Patrick, ODIN Catherine, FEUNTUN Christel, ZAMPICCHIATTI-CREPET Mariana, LAPLACE Sébastien, ÇAKIR-LOUSSE Corinne, GLEIZES Jérôme, FLAMENT Julien, DALBEPIERRE Michael, PAÏSSE Mathieu, RATTON Maryline, VENET Denis, VERICEL Pauline.

Absents excusés :

SARTORETTI Michel, pouvoir donné à FLAMENT Julien GRANGE Evelyne pouvoir donné à GRANGE Agnès AGGOUN Jean-Claude, pouvoir donné à DALBEPIERRE Michael THEVENON Pierrick, pouvoir donné à RATTON Maryline

Absents:

ROY Jean Sébastien MURIGNEUX Claudie

Dans le cadre de l'alimentation électrique de l'espace Albert Maurice, il est proposé au conseil de délibérer sur l'approbation d'une convention de réseau créant une servitude de 28 m à proximité du boulevard du stade. La convention est conclue à titre gratuit.

M. le Maire propose au conseil municipal d'approuver les termes de cette convention.

Date de publication:

Accusé de réception en préfecture 069-216902387-20240905-DE240905-CMA0905-Al Date de télétransmission : 01/10/2024 Date de réception préfecture : 01/10/2024

Le Conseil Municipal:

Après lecture du projet de convention et après en avoir délibéré :

à 25 voix pour et 0 contre

- APPROUVE la convention de servitudes à intervenir entre la Commune de St Symphorien sur Coise et ENEDIS;
- 2. AUTORISE Monsieur le Maire signer la convention ;
- 3. AUTORISE M. le Maire à signer le cas échéant l'acte notarié ;
- 4. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat;
- **5. CHARGE** Monsieur le Maire et Madame le Receveur chacun pour ce qui le concerne de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé au registre les membres présents

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, Pour extrait certifié conforme,

La/Le secrétaire de séance

Le Maire,

